

## COUPE DE FRANCE SENIOR MASCULINE 2010/2011

La Coupe de France Masculine est gérée par la Fédération Française de Volley Ball parallèlement et en concertation avec la Ligue Nationale de Volley qui gère la compétition lorsque les équipes de celle-ci entrent en compétition.

Elle se déroule avec la participation obligatoire des équipes de Ligue A et B et facultative des équipes de N1, N2, N3 et Pré - Nationale sur inscription libre (Une équipe par groupement sportif).

La date limite d'engagement libre et gratuit est fixée au 10 septembre 2010.

### **Calendrier :**

- ◆ 1<sup>e</sup> tour le 19 septembre 2010
- ◆ 2<sup>e</sup> tour le 17 octobre 2010

## ◆ 1<sup>ère</sup> PHASE

◆ **Participation** des équipes fédérales N2 et N3 et Pré Nationale sur la base du volontariat. Les équipes de Ligue B engagées obligatoirement entreront dans la compétition à la 2<sup>ème</sup> phase (1/32<sup>e</sup>) le dimanche 12 décembre 2010. Cette 1<sup>ère</sup> phase doit déterminer les huit (8) équipes issues de la 1<sup>ère</sup> phase qui participeront à la 2<sup>e</sup> phase.

### ◆ **Tirage au sort**

La CCS, pour constituer les poules de 4 (ou 3) équipes, procédera soit à un tirage au sort qui pourra comporter plusieurs chapeaux, constitués selon un découpage régional, soit, quand le nombre d'équipes en course le demandera, à un tirage au sort intégral, pour respecter l'esprit de la Coupe.

L'équipe recevante de chaque tournoi à 4 (ou 3) équipes, sera celle qui appartient à la division la plus basse. Dans le cas où plusieurs équipes seraient concernées, un tirage au sort sera effectué à la FFVB afin de désigner l'équipe recevante.

En cas de poules de 4, les 1/2 finales de chaque poule seront également tirées au sort à la FFVB. L'équipe recevante jouera la 1<sup>ère</sup> rencontre du tournoi.

Afin de pouvoir qualifier les 3 équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase, et en fonction du nombre d'équipes engagées lors de la 1<sup>ère</sup> phase, la CCS pourra exempter des équipes selon le classement général annuel 2009/2010 et repêcher les équipes finalistes pour le tour suivant au quotient set average puis au quotient point avérage.

### ◆ **Formule sportive**

Poules de 4 équipes avec 1/2 finales en 2 sets gagnants et finale simple en 3 sets gagnants.

L'équipe vainqueur de la finale de chaque tournoi est qualifiée pour le tour suivant.

Le déroulement sportif est établi par la CCS en fonction du nombre d'équipes inscrites. Dans le cas où peu d'équipes fédérales seraient inscrites, la CCS se réserve le droit de mettre en place une formule de tournoi à 3 équipes (matchs en 2 sets gagnants) avec 1 équipe qualifiée par poule, ou de match simple en 3 sets gagnants, l'équipe de la plus basse division recevant (cf. paragraphe tirage au sort).

#### ◆ **Horaires des rencontres**

Poules de 4 équipes : les 1/2 finales sont fixées au dimanche à 10h00 et suivies de la finale fixée au dimanche à 16h00.

Poules de 3 équipes : à 12h00 match entre 1 et 2 (équipe receveuse / équipe la plus proche) ; 40 minutes après la fin du 1<sup>er</sup> match (gagnant du premier match / équipe la plus éloignée) ; 40 minutes après la fin du match précédent (perdant premier match / équipe la plus loin).

Match simple à 15h00.

Les équipes ont la possibilité d'avancer les rencontres des 1/2 finales au samedi après midi et la finale au samedi à 20h00, à condition d'avoir l'accord écrit des équipes adverses par demande de modification au calendrier à retourner à la FFVB.

La CCS officialisera ces modifications par un rectificatif sportif officiel qu'elle enverra aux équipes concernées et aux CRA(s) concernées par courriel.

#### ◆ **Ballons**

Le nombre de ballons réglementaires obligatoires est de 3 ballons lors de toutes les rencontres. Le ballon sera celui de l'équipe recevante suivant le RGEN. Les ballons devront être fournis par le club recevant.

#### ◆ **Ramasseurs de balles**

Les rencontres se jouent à 3 ballons, 4 ramasseurs de balles sont obligatoires.

#### ◆ **Arbitres**

Pour toutes les rencontres, 2 arbitres seront désignés par la CCA/CRA.

#### ◆ **Modalités financières**

Les indemnités d'arbitrage pour les 2 arbitres et du marqueur seront réglées à hauteur de la plus petite division fédérale et/ou équipe participante par chaque équipe et par match, à savoir :

- N3/N3 ou N3/N2 ou N3/N1 ou Pré Nat/N3 ou Pré Nat/N2 ou Pré Nat/Pré Nat ou Pré Nat/N1 ⇒ 22 €/arbitre + 8 € au marqueur soit 52 €

- N2/N2 ou N2/N1 ⇒ 24 €/arbitre + 8 € au marqueur soit 56 €

- N1/N1 ⇒ 28 €/arbitre + 8 € au marqueur soit 64 €

#### **A la charge de l'équipe recevante :**

Les déplacements des 2 arbitres selon le barème en vigueur (cf. la tarification votée lors de l'AG 2010),

#### **A la charge des équipes visiteuses :**

Frais de déplacements jusqu'au lieu de compétition, et les éventuels frais de restaurations et d'hébergements.

#### ◆ **Qualification des joueurs**

Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueurs devront être QUALIFIES, à la date de cette rencontre, pour leur championnat respectif selon le règlement fédéral de leur division.

#### ◆ **Résultats**

Les résultats devront être communiqués sur le site Internet de la FFVB de la même façon qu'en championnat.

Les feuilles de match devront parvenir à la FFVB de la même façon qu'en Championnat.

#### ◆ **Forfait et Pénalité**

En cas de match perdu par forfait ou pénalité, l'équipe sera éliminée et devra acquitter une amende financière qui sera à la hauteur des amendes prévues de la division dans laquelle ce club forfait ou pénalisé évolue en championnat 2010/2011 (forfait lors des deux dernières journées).